

Association REAGIR

Permanence Accueil et Orientation Bourgogne

15, rue Monseigneur Leclerc

59200 Tourcoing

Tél 03.20.01.65.15

Annexe au règlement de fonctionnement

Préambule

Diverses modalités d'accueil sont possibles :

- un accueil individuel avec prise de rendez-vous.
- un accueil communautaire dont le moment phare est le repas du jeudi midi (voir horaires dans le livret d'accueil).

L'accueil communautaire et le repas du jeudi midi sont réservés en priorité aux usagers de drogues, aux professionnels, aux habitants et aux partenaires.

Consommation

Il est interdit de fumer dans les locaux, vous pouvez cependant fumer à l'extérieur. Il est conseillé de garder avec vous seulement les cigarettes nécessaires à votre consommation.

Effets personnels

A votre arrivée, vos effets personnels (sacs, blousons) sont à déposer dans les casiers réservés à cet usage et doivent être récupérés en fin d'accueil.

Tout effet personnel gardé avec vous est sous votre responsabilité.

Respect des lieux et des personnes

La vie en collectivité ainsi que l'accueil individuel nécessitent le respect des professionnels ainsi que des autres personnes fréquentant les lieux. Certaines règles s'imposent :

- toute violence physique et verbale envers qui que ce soit est proscrite.
- vous devez respecter les origines et les différences de chacun.
- vous devez respecter les lieux de même que le matériel qui vous est prêté.

Le professionnel se réserve le droit de vous refuser l'accès au service si vous dérogez à certaines règles et peut appliquer le barème des sanctions.

Sanctions

Le barème des sanctions commun à l'association est applicable, quelque soit le service. Celui-ci est annexé.

Accès

Vous pouvez téléphoner en présence d'un professionnel quand le motif de l'appel est connu et reconnu par celui-ci (démarches administratives essentiellement).

Vous ne pouvez pas pénétrer dans certains espaces à caractère privé (cuisine, bureau des professionnels) sans y avoir été invité au préalable.

Vous pouvez vous exprimer dans le cahier d'expression, réservé à cet usage. Ce dernier permet de recueillir vos suggestions et vos souhaits adressés à la direction.

Repas communautaire

L'accueil pour accéder au repas se fait de 12h00 à 12h30. Un professionnel se charge de vous accueillir. Si vous êtes en retard, vous risquez de ne pas pouvoir être servi(e). Le déjeuner a lieu entre 12h30 et 13h30.

La participation pour chaque repas est de deux €uros minimum, sachant que son coût revient en moyenne à quatre €uros. Après acquittement du prix, il vous sera remis un ticket.

Le repas est préparé pour vous par les bénévoles de l'association.

Vous ne pouvez pas avoir de collation avant le repas.

Il est déconseillé de quitter la table avant le café, le repas étant un moment partagé.

Horaires

Permanences éducatives :

Lundi }
Mercredi } de 10h00 à 12h00
vendredi }

Permanences psychologiques :

Lundi }
Vendredi } de 10h00 à 12h00

Permanences sociales :

Mercredi }
Jeudi } de 10h00 à 12h00

Repas communautaire :

Jeudi } de 12h00 à 14h00

Accueil communautaire :

Jeudi } de 14h00 à 17h00